

Et si on pensait un peu aux autres ?



Chronique

Revue de presse

Dates à retenir

CHRONIQUE

Et si on pensait un peu aux autres ?

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Le Maroc connaît, depuis quelques années, une véritable révolution en matière d'infrastructures. De nombreuses villes se transforment en chantiers à ciel ouvert, et les résultats sont souvent impressionnants. Certaines d'entre elles sont aujourd'hui méconnaissables tant elles ont évolué. L'on ne peut qu'espérer que cette dynamique positive profite à l'ensemble du Royaume, y compris aux petites localités où les attentes sont immenses.



Mais hélas, les mentalités peinent à suivre, et l'incivisme résiste farouchement. Il suffit de s'aventurer dans l'arrière-pays pour s'en rendre compte : autant les foyers sont impeccables, toujours prêts à accueillir l'invité de passage, autant les espaces publics sont souvent négligés, voire dégradés, surtout en période estivale. Quant à nos belles plages, les estivants laissent derrière eux un spectacle désolant : bouteilles et sachets plastiques, restes de nourriture... Une scène qui se répète chaque soir, tel un rituel immuable.

Heureusement, certaines villes montrent l'exemple. Au nord du pays notamment, des citoyens veillent avec fierté à la propreté de leurs ruelles, et le résultat est tout simplement magnifique. Mais ces efforts restent isolés, malgré des campagnes de sensibilisation comme l'initiative «Plages Propres» de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement connue sous le nom «Boundif», qui incite depuis plus de deux décennies les estivants à devenir exigeants quant à la qualité des eaux de baignade et à la propreté des plages.

Pourtant, notre religion - à laquelle nos concitoyens sont profondément attachés - nous enseigne clairement que «la propreté fait partie de la foi», selon les paroles mêmes du Prophète - prière et paix soient sur lui.

Alors, pourquoi ce décalage si criant entre nos croyances et nos comportements ?

Au fond, c'est une forme d'égoïsme qui s'exprime ici. Une attitude du type : «après moi, le déluge». Cet égoïsme se manifeste aussi sur nos routes, dans notre manière souvent chaotique et agressive

de conduire, loin du civisme et du fair-play qui règnent sous d'autres cieux.

Et ce travers ne s'arrête pas à la vie publique : il gangrène aussi nos professions. Prenons la nôtre, autrefois reconnue pour la probité et l'éthique de ses membres. Aujourd'hui, le désordre s'est installé, comme un cancer dont les métastases se propagent un peu partout.

Nous rêvons tous d'un Maroc moderne et rayonnant, d'un pays exemplaire sur tous les plans. Mais ce rêve ne se réalisera que si nos actes sont à la hauteur de nos ambitions. L'avenir du Royaume dépend moins de nos grands discours que de nos petits gestes du quotidien, de notre capacité à penser collectif plutôt qu'individuel.

À ceux que ce message laisse indifférents, on ne demande pas d'en faire plus qu'il ne faut – seulement de ne pas nuire. De ne pas gâcher les efforts sincères de celles et ceux qui, chaque jour, se démenent pour offrir une image digne et rayonnante de notre pays.

[1] النظافة من الإيمان



MEDICAMENT.MA - APPLI

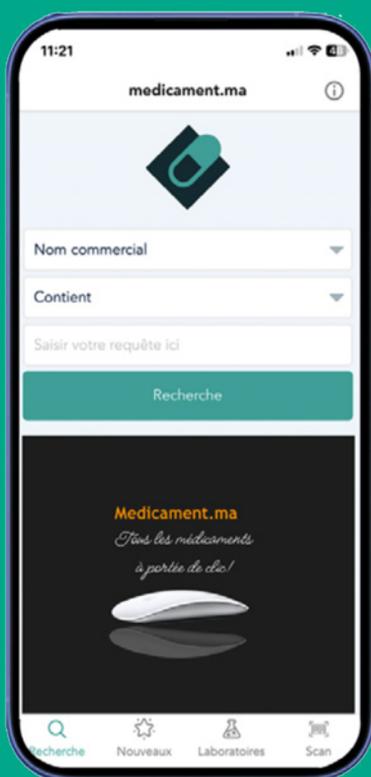
Nouvelle version

Nous avons le plaisir de vous annoncer la sortie de la toute dernière version de l'application Médicament.ma, désormais disponible sur l'App Store et Google Play !

En plus des fonctionnalités clés déjà présentes sur la version desktop, cette nouvelle application intègre une option innovante :

l'affichage instantané des informations d'un produit grâce au scan de son code-barres.

Téléchargez médicament.ma dès maintenant en cliquant sur les liens ci-dessous ou en scannant le QR code.



App Store



Lien

Google Play



Lien



Paludisme : Novartis décroche le feu vert pour Coartem Baby

Le laboratoire pharmaceutique Novartis a obtenu l'autorisation de Swissmedic pour commercialiser un nouveau traitement du paludisme adapté aux nouveau-nés et aux jeunes enfants : Coartem Baby. Il s'agit du tout premier antipaludéen conçu pour cette tranche d'âge qui paie un lourd tribut à la maladie. En Afrique, trois décès sur quatre liés au paludisme concernent des enfants de moins de cinq ans, souvent infectés dès les premières semaines de vie. Sans traitement rapide, la maladie peut compromettre le pronostic vital.

Selon un communiqué de Novartis, huit pays africains sont également sur le point de donner leur accord pour la commercialisation de ce nouveau médicament. L'objectif du laboratoire est clair : renforcer l'accès aux soins dans les régions où le paludisme est endémique, en ciblant une population jusqu'alors privée des traitements existants.

Le Coartem, antipaludéen largement utilisé depuis plusieurs années chez les adultes et les enfants plus âgés, n'était pas adapté aux nourrissons, en particulier à ceux pesant moins de cinq kilos (bébés de moins de six mois ou enfants malnutris). C'est pour répondre à ce besoin que Coartem Baby a vu le jour. Ce traitement a été testé avec succès ces dernières années dans plusieurs pays africains, en collaboration avec l'organisation à but non lucratif Medicines for Malaria Venture et diverses institutions de santé.



Ce nouveau traitement devrait être commercialisé d'ici la fin de l'année 2025, selon les prévisions de Novartis. Ce dernier s'engage à proposer ce traitement à bas coût et de manière largement non lucrative, afin de le rendre accessible aux populations les plus démunies.

Cependant, des inquiétudes subsistent quant à la durabilité de l'efficacité du traitement. Coartem Baby contient en effet de l'artémisinine, substance d'origine végétale qui a vu son efficacité diminuer dans certaines régions où le plasmodium est devenu résistant.

Ce progrès représente néanmoins une avancée décisive dans la lutte contre le paludisme infantile, qui continue de tuer des centaines de milliers d'enfants chaque année à travers le monde, principalement en Afrique.

Source : rts.ch

Chikungunya : le vaccin Ixchiq à nouveau autorisé chez les seniors, sous conditions



L'Agence européenne du médicament (EMA) a annoncé la levée de ses restrictions temporaires concernant l'utilisation du vaccin contre le chikungunya, Ixchiq, chez les personnes âgées de plus de 65 ans. Ces restrictions avaient été instaurées en mai 2025 à la suite de signalements d'effets secondaires graves chez des personnes âgées ^[1], notamment à La Réunion, où une forte épidémie avait été à l'origine d'une campagne de vaccination. Une vingtaine de cas graves avaient alors été rapportés, touchant exclusivement des sujets âgés de 62 ans et plus, ce qui avait conduit à suspendre les recommandations de vaccination pour cette tranche d'âge.

Le Comité d'évaluation des risques en pharmacovigilance (PRAC) de l'EMA a néanmoins conclu que le vaccin Ixchiq pouvait à nouveau être administré aux plus de 65 ans, à condition que le risque d'infection par le chikungunya soit jugé significatif et que la balance bénéfices-risques soit soigneusement évaluée. L'EMA insiste sur l'importance de cette évaluation préalable, rappelant que les effets indésirables les plus graves ont concerné majoritairement les personnes âgées ou souffrant de pathologies sévères.

Développé par le laboratoire Valneva et autorisé dans l'Union européenne depuis juin 2024, le vaccin Ixchiq s'est révélé efficace pour induire une réponse immunitaire, en stimulant la production d'anticorps contre le virus du chikungunya. Cette efficacité pourrait s'avérer particulièrement précieuse pour les personnes âgées, souvent plus vulnérables face aux formes sévères de la maladie.

Toutefois, l'EMA appelle à la prudence : la vaccination chez les seniors

ne doit être envisagée que dans des contextes épidémiques à risque élevé, et uniquement après une évaluation personnalisée.

En résumé, le vaccin Ixchiq reste un outil efficace contre le chikungunya, y compris chez les personnes âgées, mais son administration doit désormais s'accompagner de précautions spécifiques afin de limiter les risques d'effets indésirables graves.

Source: ouest-france.fr

[1] : [lien](#)

Drogues de synthèse : des molécules dangereuses sous surveillance

Dans un communiqué du 10 juillet 2025, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM-France) a émis une alerte concernant l'émergence de nouvelles molécules de drogues de synthèse, en particulier celles proches des benzodiazépines. Ces substances, souvent vendues illégalement, présentent des risques élevés de dépendance, de surdosage et d'effets secondaires graves, notamment des troubles neurologiques et cardiovasculaires. Cette mise en garde, relayée par plusieurs médias, vise à sensibiliser les professionnels de santé et le grand public à ces dangers croissants.

L'Agence française a indiqué dans son communiqué que ces nouvelles molécules, souvent commercialisées sur des marchés parallèles ou en ligne, échappent fréquemment aux régulations classiques. Leur composition chimique instable peut entraîner des réactions imprévisibles, rendant leur usage particulièrement risqué. L'agence recommande aux pharmaciens et aux médecins de renforcer la vigilance face à des ordonnances suspectes et d'informer les patients sur les dangers de l'automédication avec des substances non contrôlées.

L'ANSM a également rappelé dans son communiqué l'importance des nouvelles règles de prescription pour les médicaments opioïdes, en vigueur depuis le 1^{er} mars 2025, pour des substances comme le tramadol et la codéine. Ces dispositions, visant à limiter les risques de mésusage et de falsification d'ordonnances, imposent des prescriptions sur des ordonnances sécurisées, avec une période de dérogation jusqu'au 31 mars 2025. Ces mesures répondent à une augmentation des cas de dépendance et d'abus signalés ces dernières années.

Cette alerte intervient dans un contexte où la sécurité des médicaments reste une priorité majeure. Les autorités sanitaires encouragent les patients à s'approvisionner uniquement auprès de pharmacies agréées et à consulter un professionnel de santé avant toute prise de médicament non prescrit. Cette vigilance est d'autant plus importante que les drogues de synthèse continuent de se diversifier, posant de nouveaux défis aux systèmes de santé publique. L'ANSM prévoit de renforcer ses campagnes de sensibilisation et de collaborer avec les autorités européennes pour mieux contrôler la circulation de ces substances.

Source : ANSM

DATES À RETENIR

15^{ÈME} ÉDITION OFFICINE *Plus*

BEAUTY
PHARMA
NUTRI 2025
BIEN-ÊTRE
Expo

Samedi
20 Septembre
2025



NOUVEAU
CENTRE CULTUREL
DE CASABLANCA
Ancienne Cathédrale
du Sacré Cœur

- MÉDICAMENTS
- BEAUTÉ ET COSMÉTIQUE
- PARAPHARMACIE
- PARAMÉDICAL
- BIEN-ÊTRE
- NUTRITION

- EXPOSITION
- FORMATION
- PLATEAU TV
- VILLAGE INNOVATION



Information et inscription sur le site :
WWW.OFFICINEPLUS.MA

EASYCOM
— VOTRE EMPREINTE SANTÉ —

+212 5 22 25 77 33 / +212 5 22 25 76 72

maroc-easycom@gmail.com • Suivez-nous sur :  